

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 29 septembre 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

22 septembre 2022

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2022

Présents : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET **Dampierre** : M. Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER
La Barre : M. Philippe GIMBERT **Louvange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulrières** : M. Claude TERON **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES **Dampierre** : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François GRESET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Nicolas JOLY **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Hubert BACOT (FRAISANS)

Mandataires : M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), M. Gérome FASSETNET (LOUVATANGE), M. Dominique JOLY (FRAISANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 36

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_09_133

Objet :

Mise à disposition des données cadastrales de la Communauté de Communes Jura Nord suite à la demande du Grand Dole

MISE A DISPOSITION DES DONNEES CADASTRALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD SUITE A LA DEMANDE DU GRAND DOLE

Le Grand Dole a sollicité le SIDEC pour avoir une extraction des données cadastrales du territoire de la Communauté de Communes Jura Nord.

En effet, le Grand Dole assure l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre d'une mutualisation avec certaines communes de la CCJN et assure également la gestion des sites Natura 2000. La Communauté d'Agglomération a donc besoin de ces données.

Le SIDEC dispose des données cadastrales sur la totalité du Département du Jura mais ne peut en aucun cas fournir les données d'un territoire à un autre, même si les raisons en sont légitimes.

Afin de se conformer aux préconisations de la CNIL, il convient de mettre en place un acte d'engagement de mise à disposition des données cadastrales.

L'acte d'engagement est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet acte d'engagement ;**
- **approuve les termes dudit acte d'engagement ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

ACTE D'ENGAGEMENT D'UN PRESTATAIRE DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES CADASTRALES

Les fichiers désignés ci-après sont la propriété intellectuelle de la DGFIP.
Fichiers MAJIC

Ces fichiers sont mis à la disposition :

Du prestataire :

Nom, raison sociale :
Siège social :
N° de SIRET :
Code juridique de l'établissement :
Identité du délégué à la protection des données (DPO) de l'organisme du demandeur :

Par le dépositaire :

Nom, raison sociale : SIDEC du JURA
Siège social : 1 RUE MAURICE CHEVASSU 39000 LONS LE SAUNIER
N° de SIRET : 25390109400016

Finalité des traitements :

Les traitements effectués par le demandeur ont pour seules fonctions :

- Instruction du droit des sols
- Gestion des sites Natura 2000

Territoire concerné :

Communauté de communes JURA NORD

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le prestataire du présent acte d'engagement.

Par le présent acte, le prestataire :

- 1) reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques des fichiers préalablement à la signature du présent acte,
- 2) s'engage à n'exploiter ces fichiers, sous toute forme et sous tout support, que pour autant que cette exploitation est strictement liée et s'exerce pour les seuls besoins des prestations qu'il a déclarées, et s'interdit toute autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent,
- 3) s'engage à détruire les fichiers et tout document dérivé de ces fichiers et à n'en conserver aucune copie,
- 4) s'interdit notamment toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux,
- 5) reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard des Services du Cadastre.

Fait à

Le

Le prestataire (nom et qualité)

Signature